

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 fixant la composition du comité technique de proximité du service d'État de l'aviation civile des îles Wallis-et-Futuna**

NOR : DEVA1515975S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice du service d'État des îles Wallis-et-Futuna,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 modifié portant création des comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu le procès-verbal en date du 4 décembre 2014 du dépouillement des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du service d'État de l'aviation civile des îles Wallis-et-Futuna;

Vu les propositions de nomination formulées par les organisations syndicales représentées,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité technique de proximité du service d'État de l'aviation civile des îles Wallis-et-Futuna les représentants de l'administration suivants :

##### *Présidente*

Mme Valérie PUCCI, directrice du service d'État de l'aviation civile des îles Wallis-et-Futuna, ou son représentant.

##### *Responsable en charge des ressources humaines*

M. Christian DERKUM, chef de la subdivision administrative du service d'État de l'aviation civile des îles Wallis-et-Futuna, ou son représentant.

#### Article 2

Sont désignés pour siéger au comité technique de proximité du service d'État de l'aviation civile des îles Wallis-et-Futuna les représentants du personnel suivants :

##### *Représentants du personnel titulaires*

##### **UTFO**

M. Robert HANUI.

##### **SNAC-CFTC**

M. Aloisio LOGOTE.

*Représentants du personnel suppléants*

**UTFO**

Mme Nora ASI.

**SNAC-CFTC**

Mme Malia Nive MAILEHAKO.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

*La directrice du SEAC WF,*  
V. Pucci